

**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**



Séance du 25 novembre 2025

Le 25 novembre 2025 à 16h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 18 Novembre 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

Délibération n°10

**Objet : Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires pour le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint Etienne – Autorisation à signer le marché**

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président),

Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA

Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON

Absents / Excusés :

Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Philippe CESANA, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET, M. Thierry NITCHEU.

**Vu**

- L'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Les articles L.2122-21-1 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la commande publique et particulièrement les articles R.2124-2 1<sup>o</sup> et R.2161-2 à R.2161-5 relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert.

**Considérant**

Les marchés actuels de fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les crèches, la ville de Saint Etienne et le centre communal d'action sociale arrivent à échéance au 31 mars 2026.

Pour disposer de nouveaux titulaires de marchés au 1er avril 2026, il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles R.2124-2 1<sup>o</sup> et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.



Le nouveau marché a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour le centre communal d'action sociale de Saint Etienne.

Le marché se décomposera en 6 lots :

Lot	Désignation
1	Epicerie Générale
2	Produits laitiers et avicoles
3	Produits surgelés
4	Charcuterie fraîche de porc, de volaille, produits de salaisons et autres produits traiteurs
5	Fruits et légumes
6	Poissons frais

En application des articles R.2162-2 al 2, R.2162-4 2° et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique, les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 2 706 000 HT sur la durée totale du marché.

	Maximum HT sur quatre année	Maximum HT sur une année
Epicerie Générale	642 000,00 €	160 500,00 €
Produits laitiers et avicoles	697 300,00 €	174 325,00 €
Produits surgelés	653 500,00 €	163 375,00 €
Charcuterie-volaille et salaison	315 900,00 €	78 975,00 €
Fruits et légumes	197 300,00 €	49 325,00 €
Poisson frais	200 000,00 €	50 000,00 €
Total	2 706 000,00 €	676 500,00 €

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale d'un an démarrant à la date du 1er avril 2026 jusqu'au 31 mars 2027.

Il sera reconduit de façon tacite par périodes successives d'un an sans que ce délai ne puisse excéder quatre ans (périodes initiales et de reconductions comprises), soit le 31 mars 2030.

#### L'Assemblée Délibérante autorise :

- Le lancement de cette procédure d'Appel d'Offres Ouvert relative à l'achat de denrées alimentaires pour le centre communal d'action sociale de la ville de Saint Etienne,
- La conclusion des marchés afférents,
- Le Président ou son représentant à signer les marchés et les avenants éventuels à intervenir dont des exemplaires resteront joints au dossier ainsi que tous les actes de gestion liés à ceux-ci, y compris les résiliations faisant suite à un arrêt d'activité ou à une liquidation judiciaire.



Vote à main levée : nombre de voix : - POUR :

- CONTRE : 0  
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON.

- Contre :

- Abstention :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 25 novembre 2025

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER